

Actualités sur...

... l'intégration et la ville

Bulletin d'information diffusé par l'Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
ORIV Alsace

VIE DE L'ASSOCIATION

PERSPECTIVES

Rencontres de l'ORIV

Cette rencontre se tiendra le **18 septembre** à **Mulhouse** de **18h00 à 20h00**. La prochaine rencontre de l'ORIV reviendra sur la notion et le concept de médiation qui a connu un essor important ces dernières années. Nous y aborderons les enjeux posés par les dispositifs et pratiques de médiation mises en oeuvre dans le champ social avant de questionner plus particulièrement les enjeux liés à la médiation interculturelle. Marie-Madeleine BLANCHARD, anciennement assistante sociale au SSAE*, introduira la conférence. Actuellement doctorante en sociologie, elle prépare une thèse intitulée « *Les représentations des migrants chez les travailleurs sociaux et les incidences sur les pratiques professionnelles* ».

*Service social d'aide aux émigrants

Des départs et des arrivées !

Cette rentrée 2007 est marquée par de nombreux changements au sein de l'équipe de l'ORIV. Après cinq années passées à l'ORIV, Julia ZONGO, chargée de mission et d'études, va faire profiter de ses connaissances et de son expérience professionnelle à d'autres acteurs. Caroline OBERLIN, intervenant depuis quelques années dans le champ de la politique de la ville, va renforcer l'équipe de l'ORIV, à compter de la mi-septembre, en tant que chargée de mission. Début septembre, l'ORIV accueille également Tulay OZTURK sur un poste d'Agent de Développement Local pour l'Intégration (cf. zoom du mois). Cette date marque également la fin du stage de René DIYELANI qui a apporté son appui dans le cadre de la réflexion menée par l'ORIV sur les questions d'observation.

ACTUALITES

EQUAL et ORIV

Depuis courant 2001, l'ORIV en lien avec d'autres partenaires (notamment le CRAPT-CARRLI ou le CLAPEST) s'est engagé, sur la base du projet européen EQUAL (à l'aide de financements spécifiques, venant en complément de ceux de l'Acsé), à agir dans le domaine de la prévention des discriminations « raciales » à l'emploi. A l'heure du bilan, on peut pointer quelques avancées de la démarche initiée. En effet, et en dépit des lenteurs d'une démarche visant à agir sur les discriminations et donc sur les représentations, il a été possible notamment :

- de construire un partenariat avec l'Union Régionale des Missions Locales qui a permis de démarrer un travail de formation et d'échanges, sur ce sujet, avec des salariés de Missions Locales et de PAIO,
- de mettre en oeuvre un processus d'actions auprès de deux lycées, permettant de lever les écueils liés aux périodes de formation en entreprises,
- de mettre à disposition des outils (site internet spécialisé sur le sujet : <http://emploiuniversite.oriv-alsace.org>, dossier-ressources, annuaire des structures intervenantes ...).

Fort des acquis de ces expériences et actions, l'ORIV va poursuivre son action dans ce domaine.

Voir suite colonne ci-contre

Actualités Suite...

Il s'agit, aux côtés des autres structures intervenantes en Alsace sur ce sujet, de permettre une amélioration de la connaissance des processus à l'oeuvre et la mise en oeuvre d'actions adaptées.

Pour plus d'informations : contacter l'ORIV...

Parution : « **Emploi et discriminations raciales en Alsace : où s'adresser ?** **Annuaire des structures qui agissent auprès des victimes** »

Réalisé par l'ORIV et le CLAPEST dans le cadre du programme Equal, cet annuaire recense les structures intervenant, à l'échelle de la région Alsace, auprès des personnes se disant victimes de discriminations et s'inscrivant dans une dimension juridique. Chaque structure est présentée sous forme de fiches synthétique avec les informations essentielles la concernant : Comment prendre contact ? Quel est son mode d'intervention auprès des victimes : Informer la personne sur ses droits ? Proposer une médiation entre la personne et l'employeur mis en cause ? Proposer un accompagnement juridique ou encore un soutien psychologique ? Il sera diffusé d'ici la fin du mois de septembre. Il est également disponible à l'ORIV.

RETOUR SUR

Structure d'aide à domicile et prévention des discriminations

Durant les mois d'avril et de mai, l'ORIV a été amené à accompagner une démarche de recherche action menée par l'association Domicile Services Haute Alsace dans le domaine de la prévention des discriminations. Un premier travail mené en 2005 par l'ORIV, avait permis de mettre en avant le « risque discriminatoire » dans les services à la personne. La structure a souhaité approfondir cette réflexion, en se donnant la possibilité de comprendre ce que pouvait vivre les salariés confrontés à de telles situations, mais aussi les amener à y faire face. Ce dévoilement des difficultés a été rendu possible par un travail de « théâtre forum » (intervention d'Arc en Ciel Théâtre). Au-delà de la prise en compte du vécu des salariés, cette approche a permis de questionner les fonctionnements de la structure ou encore de comprendre les mécanismes à l'oeuvre chez les clients. Les résultats de ce travail ont été présentés par les salariés, parties prenantes du projet, lors de l'Assemblée Générale de l'association qui commémorait les 20 ans d'existence de DSHA. Il s'agit maintenant pour l'ORIV, dans le cadre d'un rapport, de faire le bilan de cette action. Ce document mettra en avant les connaissances acquises tant sur le plan de la spécificité des interventions à domicile, des relations entre clients et salariés, des enjeux pour la structure, qu'en terme de perspectives par rapport aux métiers de l'aide à domicile, d'actions pour favoriser les relations...

Actualité de la Politique de la Ville

■ Le début de l'année 2007 a été marqué par l'inscription dans un nouveau cadre contractuel : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) qui succèdent aux Contrats de Ville. **Deux CUCS ont été signés dans le Bas-Rhin** (Communauté Urbaine de Strasbourg et Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse) et **cinq dans le Haut-Rhin** (celui de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace, des villes de Colmar, Cernay, Illzach et Wittelsheim).

■ Dans le domaine de la politique de la ville, l'été a été marqué par la **sortie de deux circulaires**, l'une sur le **périmètre des quartiers prioritaires** des Contrats Urbains de Cohésion Sociale et l'autre sur la question de **l'évaluation des CUCS**.

A télécharger sur : <http://i.ville.gouv.fr>

■ L'ORIV a été amené dès le mois de juin à proposer aux **acteurs de la politique de la ville**, des **temps d'échanges** (dans le cadre des Jeudis des Professionnels de la Ville, rendez-vous proposé par l'ORIV aux acteurs de la ville depuis septembre 2006) sur les **questions d'observation et d'évaluation**. L'obligation d'agir et d'agir efficacement, nécessite de se donner les moyens de suivre les évolutions de ces territoires, mais aussi d'identifier les effets des actions menées.

Observer, se doter d'indicateurs pertinents, évaluer constituent donc des incontournables, quoique toujours dépendant du travail d'interprétation et d'analyse qui ne peut être que collectif !

■ Le 10 juillet, Christine BOUTIN, Ministre du Logement et de la Ville a été amenée à faire une **intervention lors de l'Assemblée Générale du CNV** (Conseil National des Villes). Elle y a affirmé qu'elle veut « *sortir de la politique des quartiers pour que la politique de la ville soit celle de toute la ville... [...] je suggère un recentrage de nos efforts, non plus sur les territoires, mais sur les personnes afin de leur offrir l'ouverture aux autres réalités de la ville* ». Elle a évoqué le fait que « *nos villes sont décomposées, disloquées. Elles se défont avec d'un côté des quartiers en crise dans lesquels les habitants se sentent mal aimés et de l'autre, le reste de la ville, gagné par des frayeurs obsidionales. Cette spirale ne peut être enrayer que par une politique fondée sur les personnes et l'aide tout azimut à la mobilité* ».

A l'occasion de cette réunion, le CNV a également produit un « **document d'orientation sur la politique de la ville** (éléments de diagnostic, enseignements issus de ce diagnostic, rappel des principes et des acquis, préconisations).

Ces documents sont disponibles à l'ORIV

ZOOM DU MOIS

Emergence dans les années 80

Depuis les années 80, la notion de médiation a connu un essor sans précédent.

Selon certains auteurs, le **développement de la médiation résulterait d'une triple crise : crise de la société, crise de l'Etat et crise du travail social**.

En ce qui concerne la crise de la société, c'est avant tout une crise économique qui est d'ordre structurel (le plein emploi est un leurre). Cette crise se concrétise par l'augmentation du chômage et le développement des situations de précarité, par un délitement du lien social et la perte d'efficience des vecteurs traditionnels et historiques de socialisation (églises, syndicats, associations). Face à cette crise, il a été nécessaire de trouver des voies de dialogue entre différentes catégories de populations et entre les populations et l'administration, les institutions. C'est en cela que la médiation résulterait de la crise de l'Etat. A ces éléments, il faut ajouter le désarroi des travailleurs sociaux désarmés face à l'accroissement des difficultés et la non pertinence des solutions anciennes jusqu'alors mises en place. Face à ces difficultés, il s'agissait de **trouver d'autres modes de résolution des conflits et de création du lien**.

La médiation est apparue comme la réponse appropriée dans la mesure où elle est définie comme une « **entremise destinée à mettre d'accord, concilier, ou réconcilier des personnes ou des parties** ». Les notions de différend et de conflit sont au cœur de la médiation. Qualifiée généralement de « mode alternatif de résolution des conflits », la médiation consiste à accompagner la réflexion des parties d'un différend pour leur permettre de le résoudre, par elles mêmes, de manière pacifique et de restaurer un dialogue. Elle implique l'intervention d'un tiers neutre (il n'intervient pas dans le différend) et impartial (il ne prend partie pour aucun des participants). La médiation peut intervenir pour régler un conflit entre des personnes physiques mais également entre l'administration et les individus.

Une multiplication des champs et modes d'intervention

A compter des années 80, la notion de médiation, bénéficiant d'une connotation positive, a été considérée comme une **pratique innovante**. Les politiques publiques l'ont largement investie. De nombreuses initiatives sont nées sous le terme générique de « médiation », si bien qu'aujourd'hui de **multiples formes de médiation existent, recouvrant des pratiques et des champs d'intervention relativement hétérogènes**.

Ainsi **médiation « pénale », « familiale », « sociale »** se sont développées ces dernières années pour intégrer les dispositifs d'action publique. Chacune de ces médiations vise des conflits d'un type différent : infraction pénale ; différends conjugaux ; troubles de la vie quotidienne. Si les médiations pénale et familiale bénéficient aujourd'hui d'un cadre juridique et réglementaire précis, de procédures et processus relativement bien codifiés, ce n'est pas le cas de la médiation sociale qui s'est notamment développée dans le cadre des politiques de la ville.

➔ Ainsi la médiation pénale s'exerce sous le contrôle de la Justice suite à un dépôt de plainte. Proposée par le juge, elle suppose l'accord de tous les intéressés. La médiation pénale réunit l'auteur de l'infraction et la victime, en présence du médiateur, et consiste à trouver une solution librement négociée en définissant les modalités de la réparation. Si la médiation familiale peut également être ordonnée par le magistrat dans le cadre d'une procédure de divorce (on parle de médiation ordonnée), elle peut également intervenir sur la demande des époux (on parle alors de médiation spontanée). Elle vise notamment à restaurer ou préserver les liens familiaux et à prévenir les conséquences d'une éventuelle rupture ou séparation au sein de la famille. La médiation pénale est régie par la Loi du 4 janvier 93 et du 23 juin 1999, la médiation familiale par un décret du 2 décembre 2003.

Si la médiation sociale peut consister en une résolution de conflit au sens strict, elle désigne également « des expériences consistant à endiguer les conduites inciviles et à rétablir le sentiment de sécurité »¹. Dans ce dernier cas, elle s'oriente vers « une restauration plus globale des liens sociaux »² et s'éloigne du modèle initial de mode alternatif de résolution des conflits.

¹ Fathi Ben Mrad, « La médiation sociale : entre résolution des conflits et sécurisation urbaine », in RFAS, n°3, 2004, p235.

² Idem

Médiation sociale et médiation interculturelle : quels objectifs ?

La médiation sociale apparaît alors plutôt comme un **mode de régulation sociale**, fondé sur une **présence de proximité** assurée par des personnes appelées à **traiter de l'ensemble des difficultés que rencontrent les habitants d'un quartier**. L'enjeu est de prévenir les querelles, d'apaiser les tensions mais aussi de proposer un nouveau mode de régulation sociale, différent de ceux proposés par le travail social traditionnel ou l'institution judiciaire, afin de créer ou recréer des liens.

Au sein de la médiation sociale, le champ de la **médiation interculturelle** s'inscrit comme une dimension particulière ayant pour objet de **traiter des relations entre les populations immigrées et les institutions de la société d'accueil**, et le cas échéant, entre différentes communautés. Margalit Cohen-Emerique « définit les médiations sociale et culturelle comme l'intervention d'un tiers entre des individus et des groupes à l'enracinement culturel différent et plus particulièrement entre les migrants et les acteurs sociaux chargés de leur intégration. Elle revêt plusieurs formes :

- la première tente de recréer du lien autour des difficultés de communication des migrants, leur facilitant l'accès aux services. C'est ce que l'on nomme la médiation-relais (...).
- la seconde cherche à établir des liens, à trouver un accord dans les conflits de valeur, ceux-ci pouvant se situer soit entre la société d'accueil et les migrants soit au sein de familles traversées par des processus d'acculturation ou engluées dans des situations d'adaptation difficile. Dans ces cas, le médiateur, tout en n'ayant aucun pouvoir de décision, aide à la recherche d'espaces intermédiaires, de compromis qui respectent les identités respectives et assurent un trait d'union entre la société et les populations ».³

Médiation et politiques publiques (ville et intégration)

Ces formes de médiation, sociale et/ou interculturelle, interviennent dans les champs d'intervention de l'ORIV, à savoir ceux de la politique de la ville (sous la forme au départ d'« agents locaux de médiation sociale », de « femmes relais » ou encore, plus récemment, d'« adultes relais ») et de l'intégration (avec le développement de médiateurs interculturels voire d'agents de développement local pour l'intégration).

➔ **Adulte-relais** : Son action « vise à améliorer, dans les zones urbaines sensibles et les quartiers prioritaires, les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs » (article L12-10 du Code du travail).

➔ **Agent de développement local pour l'intégration (ADLI)** : Mis en place à partir de 1996 à l'initiative de la direction de la population et des migrations (DPM) et de l'ACSE (anciennement FASILD), les ADLI accompagnent les populations immigrées dans leur démarche d'intégration. La finalité de la démarche de l'ADLI est clairement, dans un champ d'intervention identifié et circonscrit, de créer du lien, de favoriser la rencontre et l'échange, d'accompagner les populations dans leurs démarches d'intégration en rétablissant le dialogue et en faisant évoluer les représentations.

Le dispositif reste expérimental (environ une quinzaine de poste en France). Le seul poste d'ADLI existant en Alsace est occupé par Tulay OZTURK. Il a été créé à Sarre-Union en juin 2004. Son témoignage (ci-contre) permet d'évoquer succinctement les missions d'un ADLI.

³ Margalit Cohen Emerique. Positionnement et compétences spécifiques des médiateurs, in Hommes et Migrations, n°1249, Mai Juin 2004, p36.

Témoignage

La mise en place du projet ADLI, à Sarre-Union, avait pour objectif de faciliter l'intégration des populations d'origine turque et maghrébine qui représentent près de 10 % de la population de la ville. Il s'agissait par des actions ciblées, en rapport avec les problématiques repérées, de favoriser la rencontre et l'échange entre populations, d'établir un dialogue entre les populations présentes et de faire ainsi évoluer les représentations de part et d'autre.

La mission comportait également une fonction d'information, d'aide à la résolution de situations de blocage, de soutien des populations et des acteurs concernés dans la mise en œuvre d'actions.

Le pilotage et l'évaluation des actions menées étaient assurés par un comité de suivi composé des financeurs, à savoir la Ville de Sarre-Union, la DDASS, l'Acsé, le Centre socio-culturel.

Le travail réalisé a été principalement axé sur la relation parents/enfants, les femmes d'origine étrangère et les jeunes. Les déclinaisons en matière d'actions ont été nombreuses, par exemple : l'action de soutien à la parentalité en partenariat avec l'école maternelle et primaire de Sarre-Union, la coordination des cours de français langue étrangère avec un programme d'accompagnement à l'emploi en fin de formation, la mise en place d'un lieu de ressources avec accès à internet...

Le travail a nécessité dans un premier temps de se faire connaître et reconnaître par les acteurs professionnels. L'Agent de Développement Local pour l'Intégration, résident à Sarre-Union depuis 16 ans et étant d'origine turque, le contact avec la population turque existait, l'interconnaissance étant forte entre les familles turques. Concernant les autres populations étrangères, le poste d'aide-éducatrice qu'occupait avant l'ADLI au sein de l'école primaire de Sarre-Union avait permis d'être repéré par ces dernières, ce qui a largement facilité les relations par la suite. La mission a également nécessité le développement d'un réseau important (ANPE, mission locale, éducation nationale, associations, travailleurs sociaux, élus..., leur implication étant indispensables pour mener à bien les actions).

La spécificité du poste (assurer une médiation entre diverses parties, intervenir notamment auprès de familles turques) et le profil personnel de l'ADLI (personne d'origine turque) ont par ailleurs supposé un travail d'explication afin de faire comprendre que l'ADLI n'était pas le « représentant » des turcs. La confusion était présente autant chez les familles turques que chez les autres partenaires. L'autre spécificité du poste est qu'un ADLI doit « faire faire » et ne pas « faire » à la place des habitants et/ou des acteurs. Ce positionnement de « facilitateur » n'est pas toujours facile à mettre en œuvre souvent faute de moyens disponibles mais il est une condition de réussite des projets sur la durée.



ORIV

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville
1 rue de la course • 67000 Strasbourg
tél: 03 88 14 35 89 • fax: 03 88 21 98 31
mel: oriv.alsace@wanadoo.fr • site: www.oriv-alsace.org

ZOOM DU MOIS Suite...

Après trois ans de fonctionnement, ce poste prend, à partir de septembre 2007, une dimension départementale (Bas-Rhin). Dans cette perspective et compte tenu des missions et du champ d'intervention de l'ORIV, ce dernier en est le porteur.

Quelques enjeux de la médiation !

Si ces métiers renvoient à des réalités différentes, un certain nombre d'enjeux leur sont communs. Certains sont évoqués ci-dessous. Ils constituent souvent aussi des défis, afin d'assurer l'efficacité et/ou la légitimité des démarches.

Le risque de cet engouement pour la médiation est d'en faire une panacée pour répondre aux difficultés rencontrées. Parfois cette pratique n'est pas adaptée et surtout elle agit exclusivement sur les symptômes et doit donc nécessairement s'accompagner d'autres actions.

Sur le plan des pratiques professionnelles, selon certains auteurs, la médiation peut se concevoir comme un renouvellement des modes d'intervention sociale. Cependant l'articulation entre ces métiers et ceux de l'action sociale reste posée.

L'une des réponses envisagées réside dans la professionnalisation des personnes assurant des fonctions de médiation. Mais certains professionnels craignent que cette professionnalisation conduise à une instrumentalisation de ces démarches voire les cantonne dans une logique de « contrôle social ». Cet écueil peut être plus vivement ressenti quand l'origine des démarches de médiation relève, comme c'est souvent le cas dans le domaine interculturel (exemple : femmes-relais), du militantisme et de l'engagement personnel.

Enfin, en dépit de cette reconnaissance des métiers de la médiation et de cette professionnalisation, on relève globalement le maintien dans une relative précarisation des « médiateurs ».

La proximité entre « médiateur » et « sujet » de la médiation (à savoir les publics, personnes nécessitant et/ou sollicitant une médiation) interroge sur les aspects éthiques. Cette proximité est souvent liée aux expériences (de vie) communes et/ou à une proximité « culturelle » (notamment dans le cas de médiation inter-culturelle). Les métiers de la médiation font en effet souvent appel aux savoirs-être plus encore qu'aux savoirs-faire. Ce fonctionnement peut donner lieu à des processus d'ethnicisation (le fait que quelqu'un soit d'une origine culturelle n'en fait pas pour autant un spécialiste de la question et encore moins un « passeur » entre deux cultures). Par ailleurs cette focalisation sur une dimension de l'individu peut empêcher une analyse pertinente des difficultés relevées. En effet, la référence aux « facteurs culturels » ne doit pas devenir l'unique explication des difficultés et occulter les situations d'exclusion, les discriminations à l'emploi, au logement... La médiation interculturelle doit trouver « une juste mesure pour ne pas exalter les différences culturelles, ni les occulter »¹ Elle peut également mettre en cause le principe d'impartialité en considérant la personne comme « représentant » les intérêts du groupe dont il est le plus proche.

A contrario de ce qui a été mis en exergue précédemment, la professionnalisation est identifiée dans ce cas comme un moyen favorisant une intervention optimisée. Il s'agira en particulier de travailler le principe de l'intervention en « extériorité » (en tant que tiers), de favoriser l'indépendance, la prise de distance et l'impartialité.

=> Marie-Madeleine Blanchard reviendra sur ces différents enjeux lors de la Rencontre de l'ORIV de septembre (cf Vie de l'association)

¹ Marie Madeleine Blanchard. Croisement de savoirs et pratiques en contexte interculturel, in Hommes et Migrations, n°1249, Mai Juin 2004, p74.

Centre de Documentation

Les nouveaux ouvrages

■ Sur la question de la médiation

MILBURN Philip, **La médiation : expériences et compétences**, Paris, La Découverte, 2002, 170 p. (Alternatives sociales)

GAILLARD Bernard, DURIF-VAREMBONT Jean-Pierre, **La médiation : théorie et pratiques**, Paris, L'Harmattan, 2007, 161 p. (Sciences criminelles)

Voir également la rubrique « **Médiation sociale** » du site internet de la DIV « www.ville.gouv.fr »

■ Autres

BERTHELIER Robert, **Enfants de migrants à l'école française**, Paris, L'Harmattan, 2006, 209 p.

BOUGUERBA Alix, **Recrutements et discrimination positive**, Paris, Lavoisier, 2007, 275 p.

Collectif, **La démocratie associative ? Perspectives historiques**, in *Agora Débats / Jeunesse*, n°40, 2^{ème} trim. 2006

FASSIN Didier, FASSIN Eric, **De la question sociale à la question raciale ? Représenter la société française**, Paris, La Découverte, 2006, 263 p.

Fédération nationale des offices d'HLM, **La rénovation des quartiers d'habitat social, L'engagement des Offices dans les opérations et rénovation urbaine**, Paris, La Découverte, 2007, 200 p.

LIAUZU Claude, **Dictionnaire de la colonisation française**, Paris, Larousse, 2007, 646 p. (à présent)

MANÇO Altay, **Processus identitaires et intégration : approches psychosociale des jeunes issus de l'immigration**, Paris, L'Harmattan, 2006

NOIRIEL Gérard, **Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe-XXe siècle) : Discours publics, humiliations privées**, Paris, Fayard, 2007, 717 p.

SAÏDI Hédi, **Mémoire de l'immigration et histoire coloniale**, Paris, L'Harmattan, 2007

SAMAOLI Omar, **Retraite et vieillesse des immigrés en France**, Paris, L'Harmattan, 2007

STORA Benjamin, TEMIME Emile, **Immigrations : l'immigration en France au XXe siècle**, Paris, Hachette Littératures, 2007, 382 p.

TERNISIEN Xavier, **Etat et religions**, Paris, Odile Jacob, 2007, 159 p. (Débat public)

TISSOT Sylvie, **L'Etat et les quartiers**, Paris, Seuil, 2007, 300 p. (Liber)

VAN EECKHOUT Laetitia, **L'immigration**, Paris, Odile Jacob, 2007, 181 p. (Débat public)

VINCENT Gilbert dir., **Hospitalité et solidarité : Ethique et politique de la reconnaissance**, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2006, 288 p.

Directrice de publication : Murielle Maffessoli

Rédaction : Equipe de l'ORIV

Suivi et Contact : Diane Hässig